



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/11/12

Reçu en Préfecture le : 23/11/12  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 19 novembre 2012**  
**D-2012/625**

***Aujourd'hui 19 novembre 2012, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

*Mme Chafika SAILOUD (présente à partir de 17h20)*

**Excusés :**

Madame Sylvie CAZES, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Béatrice DESAIGUES

**Avenant n°1 au contrat d'affermage entre la Ville de Bordeaux et la Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux (SGGPB) pour l'exploitation des sites de stationnement de proximité. Décision. Autorisation**

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2012/171 en date du 30 avril 2012, le conseil municipal s'est prononcé sur le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des parcs de stationnement Victor Hugo, Alsace Lorraine et Allées de Chartres et a autorisé Monsieur le Maire à engager une procédure ouverte de publicité et de mise en concurrence.

Un avis d'appel d'offres a été publié au B.O.A.M.P n° 90B du 10 mai 2012, au JOUE n° 2012/S 95-157962 du 19 mai 2012, ainsi que dans LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS n° 5660 du 18 mai 2012. La commission de délégation de service public réunie le 11 juillet a ouvert les plis des deux candidatures déposées respectivement par Urbis Park et par la Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux (S.G.G.P.B.). La dite commission, réunie le 16 juillet, a procédé à leur analyse et a décidé de poursuivre avec les deux candidats.

La commission a examiné les offres des candidats en séance le 19 septembre 2012. Elle a alors décidé d'émettre un avis favorable à l'engagement avec ces candidats de toute discussion utile et nécessaire pour préciser certains points et permettre de lever les incertitudes identifiées lors de l'analyse de leur offre.

Une réunion de négociation avec les candidats a eu lieu le 10 octobre 2012.

En parallèle et en conformité avec l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, une analyse approfondie de la répartition des compétences entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine nécessite des études complémentaires à propos de la gestion et l'exploitation des parcs de stationnement.

Il apparaît dès lors que la question relative à la compétence de gestion des parcs de stationnement ne pourra être résolue avant la date d'effet initialement prévue du contrat d'affermage.

Ce sont les raisons pour lesquelles il vous est proposé de :

- Modifier la date de prise d'effet de la future délégation de service public pour la repousser au 1<sup>er</sup> avril 2013,
- Autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat d'affermage en cours entre la Ville de Bordeaux et SGGPB, en vue de prolonger de trois mois la durée du contrat pour un motif d'intérêt général

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mr Michel DUCHENE, Mr Pierre LOTHAIRe, Mme Muriel PARCELIER, Mme Elizabeth TOUTON, Mr Alain DUPOUY, Mr Maxime SIBE, Mme Martine DIEZ et Mr Pierre HURMIC

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 novembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Charles BRON**

**Avenant n°1 au contrat d'affermage  
Entre la Ville de Bordeaux et  
La Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux  
En vue de prolonger de trois mois la durée du contrat pour un motif d'intérêt général**

Entre les soussignés

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain JUPPE, habilité par délibération n°..... du Conseil Municipal du ....., reçue en Préfecture le .....

Et

La Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux (S.G.G.P.B.), au capital de 520 135.71 euros, dont le siège social est situé Place de la Ferme-de-Richemont - 33075 BORDEAUX Cedex ; représentée par Monsieur Didier MAU, Directeur Général.

**D'autre part,**

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

L'article L 1411-2 du Code général des Collectivités Territoriales permet la prolongation d'une délégation de service public pour des motifs d'intérêt général pour une durée de un an. Compte tenu de l'incertitude à lever sur la compétence de gestion des parcs de stationnement objets de la délégation, il est apparu nécessaire de prolonger le contrat d'affermage de trois mois.

Article 1 Prolongation de la durée du contrat d'affermage

L'article 3 est modifié comme suit :

La durée du présent contrat est fixée à deux ans et trois mois, à compter du 1er janvier 2011 jusqu'au 31 mars 2013.

Article 2

Les autres articles du contrat d'affermage restent inchangés

Fait à Bordeaux, le ..... En trois exemplaires originaux

Pour la Ville de Bordeaux

Pour la Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux

Alain Juppé  
Maire

Didier MAU  
Président